

Arrêtés ministériels

A.M., 2006

Arrêté numéro AM 0029-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 14 juin 2006

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol et du Programme général d'aide financière lors de sinistres au bénéfice du propriétaire de la résidence principale sise au 1235, boulevard de L'Assomption, dans la Ville de Repentigny

LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003 par lequel le gouvernement a établi, en vertu de l'article 100 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol et le Programme général d'aide financière lors de sinistres destinés à compenser les préjudices subis par des particuliers en raison d'un sinistre réel ou imminent;

VU que ce décret prévoit que le ministre de la Sécurité publique est responsable de l'application de ce programme;

VU l'article 109 de la loi qui prévoit que la mise en œuvre, pour un risque ou un événement particulier, d'un programme général visé à l'article 100 relève du ministre responsable de l'application du programme;

CONSIDÉRANT que, le 17 mai 2006, un glissement de terrain est survenu dans le talus situé derrière la résidence principale sise au 1235, boulevard de L'Assomption, dans la Ville de Repentigny;

CONSIDÉRANT que, lors de cet événement, la résidence a subi des dommages à sa structure;

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique a conclu que la sécurité de cette résidence et de ses occupants est menacée de façon imminente par d'autres glissements de terrain;

CONSIDÉRANT que cet événement d'origine naturelle apparaît constituer un sinistre au sens de la loi;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Sont mis en œuvre le Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol et le Programme général d'aide financière lors de sinistres, établis par le décret n^o 1383-2003 du 17 décembre 2003, au bénéfice du propriétaire de la résidence principale sise au 1235, boulevard de L'Assomption, dans la Ville de Repentigny, située dans les circonscriptions électorales de L'Assomption et de Masson.

Québec, le 14 juin 2006

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES P. DUPUIS

46568